

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
8 SEPTEMBRE 2021

Le huit septembre deux mil vingt et un à 20 heures 00, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 26 août 2021

Etaient présents : DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – VEYRET Gérard – DELACOUR Jean-Marie – BANCHERI Bénédicte – BOUCHE épouse NURIT Valérie – FORT Laurence MICHEL – Stéphane – SOEHNLEN Olivier – BOSSAN Sébastien.

Etaient représentés :

Absent(s) excusé(s) :

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). BOUCHE épouse NURIT Valérie

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil. Validation du dernier compte rendu.

2021-30 : MAINTIEN DE LA SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES annule et remplace 2021D26 :

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, et fixe le taux de 40 % .

2021-31 : CONVENTION ENTRE LE PREFET DE L'ISERE ET LES SERVICES UTILISATEURS DU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE). Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement,...) Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le préfet de l'Isère, rappelant les droits et obligations de chacun. Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE en consultation. . Madame le Maire précise que les demandes de logements, déposées sur la commune de Cras, seront réalisées par la communauté de communes de Saint-Marcellins Vercors Isère, qui sera co-signataire de la présente convention. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE.

2021-32 : RENOUVELLEMENT : CONTRIBUTION CENTRE MÉDICO SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune participe, annuellement, aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron pour les enfants scolarisés sur la Commune de Cras. Considérant que l'effectif total à la rentrée 2019 sur la commune de Cras s'élève à 45 élèves et que la base forfaitaire de participation aux Centre Médico Scolaire s'élève à 0.62€ / élève. Le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement du CMS pour un montant total de 27.90€.

2021-33 et 2021-34 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DEPARTEMENT et DE L'ETAT (FONDS BARNIER) : TRAVAUX AFFAISSEMENT VOIRIE « Lieu-Dit MONTFERRIER » :

Madame le Maire informe que suite à des pluies diluviennes, un glissement de terrain sous voirie a été constaté nécessitant de gros travaux de remédiation. Cette route est la seule voie d'accès pour les résidents de cette partie du village. Une étude a été commandée via le RTM à la société SAGE. La collectivité souhaiterait faire effectuer les travaux le plus rapidement possible particulièrement avant la saison d'hiver. A l'heure d'aujourd'hui, l'estimation de cette étude s'élève à un montant de 10 075.00 € HT . Des éléments complémentaires nécessaires à la remédiation seront portés à la connaissance du Conseil dès réception de l'étude préalable. Le conseil municipal adopte à l'unanimité, la présente délibération.

Questions diverses :

PLU : la communauté de communes ayant pris la compétence urbanisme à dater du 1^{er} juillet 2021, le PLU de la commune de Cras validé en conseil municipal le 19 juillet sera effectif et opposable à dater du 30 septembre 2021, date à laquelle il sera validé en conseil communautaire. En attendant cette date, c'est toujours le RNU qui s'applique.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
8 SEPTEMBRE 2021

Proposition de don d'un char par un habitant de Cras : les élus ont été très touchés par cette proposition. Toutefois, n'ayant pas de possibilité de l'héberger dans un endroit abrité et ne souhaitant pas le laisser dans un espace non clos, afin de limiter les actes d'incivilités de vandalisme se voit contraint de renoncer à cette proposition.

Nouvel employé communal : M. Bruno VIARD a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2021.

Marché de produits locaux à Cras : le projet est à l'étude. Il sera complémentaire au « CLIC AND COLLECT » déjà instauré et pourra apporter un confort supplémentaire à nos concitoyens.

Animaux errants : il a été constaté une quantité importante de châtons dans le secteur du Marais. Des plaintes de riverains sont parvenues en Mairie. Il sera rappelé dans le prochain journal communal les obligations légales en matière de détention d'animaux domestiques. Toute divagation d'animal (chiens, chats ou autres...) est répréhensible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes.

Le Maire,
Nicole DI MARIA

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE DE CRAS' at the top and 'Sère' at the bottom, with a central emblem featuring a bird and a tree. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.